

Fiche technique Alimenterre Comment organiser une projection-débat ?

A lire attentivement avant l'organisation d'une projection-débat dans le cadre du Festival Alimenterre

Que prévoit le Festival Alimenterre ?

Chaque année, un comité de sélection choisit 6/8 films documentaires allant du court métrage au long métrage sur différentes thématiques, toutes en lien avec les enjeux agricoles et alimentaires mondiaux. Ce comité est composé du CFSI (Comité Français pour la Solidarité Internationale), coordinateur national du Festival Alimenterre, et de quelques structures relais du Festival en France.

Ces films et tous les outils associés (fiches pédagogiques, outils de communication..) sont mis à disposition par les coordinateurs régionaux du Festival, tels que Horizons Solidaires en Normandie, pour que les structures intéressées par la mise en place de projections-débats puissent en bénéficier.

Les étapes-clefs pour organiser une projection-débat :

1. Choisir un film (possibilité de demander à Horizons Solidaires le lien de visionnage du film)
2. Vérifier les conditions de diffusion (diffusion payante ou non), souvent différentes si la séance est **publique ou scolaire**
3. Choisir des **intervenants** (si possible ayant des points de vue différents voire contradictoires pour favoriser le débat) – Horizons Solidaires peut faciliter la mise en relation avec des intervenants potentiels
4. Prévoir dès que possible la date, le lieu et l'heure de la séance et les communiquer à Horizons Solidaires
5. Utiliser les outils mis à disposition pour **communiquer** sur la séance, notamment si c'est une séance « grand public »
6. Ne pas oublier de mentionner le CFSI comme **coordinateur national** et Horizons Solidaires comme **coordinateur régional** du Festival.

Horizons Solidaires s'engage à

- Accompagner les structures dans la mise en place d'une séance sur toutes ses étapes
- Faire le lien entre la Normandie et la coordination nationale du Festival

La structure organisatrice de la projection s'engage à

- Créer un espace acteur sur la plateforme alimenterre.org et y inscrire sa séance
- Remplir la fiche bilan à la fin de la séance sur la plateforme alimenterre.org
- Régler les droits de diffusion s'il y en a auprès d'Horizons Solidaires (la facture vous sera envoyée après votre projection ; les droits sont reversés aux sociétés de production des films)
- Régler les droits musicaux (SACEM), si nécessaire. Contactez la SACEM pour plus d'info.

Cependant, Horizons Solidaires

- *N'organise pas de séances (sauf cas ponctuel)*
- *N'anime pas les projections-débats organisées par vos structures*